



## COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 19 MARS 2021 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de l’article 42 du règlement intérieur*

L’an deux mille vingt-et-un, le 19 mars, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 12 mars 2021, s’est réuni, dans l’Espace Marcel RESTOUT, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### **Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe (arrivée en cours de séance), Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc (arrivée en cours de séance), Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur RUON Vincent.

### **Absents ou excusés :**

Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur JEANNENEZ, Patrick, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POULAIN Gérard.

### **Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Henri GIRARD, représenté par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et Monsieur POISSON Cédric, représenté par Monsieur Jean LEPAULMIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur LEPAULMIER Jean a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Présidente constatant le quorum, la séance est ouverte.

L’ordre du jour est conforme à la convocation :

## **I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

- Approbation du procès-verbal du 5 février 2021
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités
- Echéancier

## **II. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ**

- Déclassement et restitution à ENEDIS de la parcelle cadastrée section AE numéro 161 sis 51 Route de Falaise sur la commune de Cormelles-le-Royal.

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

### **RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE**

- Soutien financier à la rénovation énergétique

### **TRANSITION ENERGETIQUE**

- Délégation temporaire de maîtrise d’ouvrage –Photovoltaïque - Pré Bocage Intercom
- sollicitation des aides régionales pour le financement d’audits énergétiques groupes
- Accord de principe relatif aux demandes d’aides financières pour les audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme actee

- Festival « Les extraverties » – Communauté de communes du Pays de Falaise
- Festival « Condé ... vert demain » – Condé-en-Normandie
- Festival Patrimoine et nature de Trévières
- Audits énergétiques - Aides financières 2020 – Fresney-le-Puceux, Maizières, Dozulé, La Hoguette et Fourneaux-le-Val

#### **MOBILITES BAS CARBONE**

- Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques - 4ème tranche 2021

#### **TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE**

- Programme d'effacement coordonné des réseaux- 2ème tranche 2021
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 3ème tranche 2021
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2021
- Programme de rénovation esthétique des postes de transformation – tranche 2021
- DTMO - Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés
- Convention avec la Communauté urbaine de Caen la mer dans le cadre d'effacement des réseaux et d'éclairage public d'intérêt communautaire

#### **ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – 2èmes Tranches de travaux 2021
- Diagnostics des installations d'éclairage Public

#### **ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES**

- Ouverture de postes d'agents de maintenance éclairage public – signalisation lumineuse
- Composition des instances paritaires (CT et CHSCT)
- Budget Principal
- Budget annexe « Energies Renouvelables » - EnR
- Budget annexe « Mobilité Durable » - MD
- Provisions de charges pour charges et risques
- Subventions 2021 aux tiers publics et privés
- Contributions et aides financières 2021
- Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours

Le Bureau Syndical prend acte des communications de la Présidente et approuve, sans observation, le procès-verbal de la séance du 5 février dernier.

#### **2021-02/BS/DB-01**

##### **Fourniture de contrôleurs et nœuds communicants pour un réseau d'éclairage public - 2021**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise LACROIX CITY EP LES CHERES ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant*

#### **2021-02/BS/DB-02**

##### **Transferts de compétences : Dives-sur-Mer (Gaz, Eclairage Public et Signalisation Lumineuse), Cormolain et Valdallière (Energies Renouvelables), Giberville (Eclairage public : option 100 % lumière)**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACCEPTTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune de Dives-sur-Mer ;-*
- *ACCEPTTE le transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Dives-sur-Mer, sans option ;*
- *PREND ACTE de l'adhésion à l'option 100 % lumière de la commune de Giberville dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;*

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse » visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Dives-sur-Mer, sans option ;*
- *ACCEPTE dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, le nouveau projet de la commune nouvelle de Valdallière, portant sur l'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie annexe située sur la commune déléguée de Vassy ;*
- *ACCEPTE dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, le nouveau projet de la commune de Cormolain, portant sur l'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie et fixe l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0€ ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts et extensions de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

**Arrivée de Messieurs Philippe LAGALLE et Marc LECERF.**

### **2021-02/BS/DB-03**

#### **Déclassement et restitution à ENEDIS de la parcelle cadastrée section AE numéro 161 sis 51 Route de Falaise sur la commune de Cormelles-le-Royal**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE du déclassement de la parcelle AE n°161 sis 51 route de falaise sur la commune de Cormelles-le-Royal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente d'informer le concessionnaire de ce déclassement ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **2021-02/BS/DB-04**

#### **Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 9 projets proposés, d'un montant de 249 103,45 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 148 734,52 € HT, relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

*A noter que, Monsieur Abderrahman BOUJRAD, Conseiller Municipal de Bretteville-sur-Laize, ne prend pas part au vote.*

## 2021-02/BS/DB-05

### Aides aux extensions pour sites privés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 11 projets proposés, d'un montant total de 109 484,64 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 59 653,55 € HT. visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## 2021-02/BS/DB-06

### Soutiens financiers à la rénovation énergétique - INHARI - Dialan sur Chainé

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 3 000 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Dialan-sur-Chainé (Jurques) ;*
- *DIT que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

## 2021-02/BS/DB-07

### Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage du SDEC ENERGIE à la Communauté de Communes Pré Bocage Intercom pour le projet photovoltaïque du PSLA de Caumont sur Aure

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du Pôle Santé Libéral Ambulatoire de Caumont-sur-Aure, situé Route de Torigni à Caumont-sur-Aure ;*
- *ADOPTE la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget annexe « ENR » 2021, sous réserve du vote dudit budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## 2021-02/BS/DB-08

### Sollicitation des aides régionales pour le financement d'audits énergétiques groupés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *VALIDE la réalisation de l'opération groupée de réalisation d'audits énergétiques conformément au plan de financement prévisionnel présenté :*

Nombre d'audits	Coût unitaire	Coût total HT	Aide régionale (60%)	Financement SDEC ÉNERGIE (20%)	Financement collectivités (20%)
49	2000 €	98 000€	58 800€	19 600€	19 600€

- DECIDE de réserver au budget du syndicat les sommes nécessaires au financement des audits ;
- AUTORISE la Présidente à solliciter la Région Normandie pour demander les subventions conformément au dispositif IDEE Conseil "Audits énergétiques groupés de bâtiments publics » au taux maximum de 60% du coût des audits ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-02/BS/DB-09

### Accord de principe relatif aux demandes d'aides financières des audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme ACTEE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de déroger au principe général sus visé de conditionnalité à l'octroi des aides financières aux collectivités dont les audits énergétiques ont été retenus dans le cadre du programme ACTEE ;
- DONNE un accord de principe pour le financement par le syndicat des audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme ACTEE ;
- DIT que ce programme spécifique d'audits fera l'objet d'un bilan détaillé sur la réalisation effective et son financement associé,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-02/BS/DB-10

### Subvention 2021 - Festival « Les extraverties » – Office de Tourisme du Pays de Falaise

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, pour l'organisation du Festival « Les Extraverties » sous réserve du vote du budget 2021 pour sa partie subventions 2021 au tiers publics et privés ;
- DIT que cette aide sera versée, dans le contexte sanitaire actuel, après la tenue effective de la manifestation en 2021 ;
- CONSIDERE que dans le cas où cette manifestation ne pourrait se tenir en 2021, l'aide octroyée deviendrait caduque ;
- DECIDE que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-02/BS/DB-11

### Subvention 2021 - Festival « Condé ... vert demain » – Condé-en-Normandie

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à la commune de Condé en Normandie, pour l'organisation du Festival « Condé Vert Demain », sous réserve du vote du budget 2021 pour sa partie subventions 2021 au tiers publics et privés ;*
- *DIT que cette aide sera versée, dans le contexte sanitaire actuel, après la tenue effective de la manifestation en 2021 ;*
- *CONSIDERE que dans le cas où cette manifestation ne pourrait se tenir en 2021, l'aide octroyée deviendrait caduque ;*
- *DECIDE que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-12**

### **Subvention 2021 : Festival "Patrimoine et Nature" - Trévières**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 600 € à la commune Trévières, pour l'organisation du Festival Patrimoine et Nature, sous réserve du vote du budget 2021 pour sa partie subventions 2021 au tiers publics et privés ;*
- *DIT que cette aide sera versée, dans le contexte sanitaire actuel, après la tenue effective de la manifestation en 2021 ;*
- *CONSIDERE que dans le cas où cette manifestation ne pourrait se tenir en 2021, l'aide octroyée deviendrait caduque ;*
- *DECIDE que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-13**

### **Audit énergétique - Aides financières – Fresney-le-Puceux**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE l'aide financière de 900 € pour la réalisation d'un audit énergétique pour la réhabilitation d'une grange en mairie située sur le territoire de Fresney le Puceux, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*
- *ADOpte la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget principal 2021, sous réserve du vote du Budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-14**

### **Audit énergétique - Aides financières – Maizières**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE l'aide financière de 2 040 € pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle polyvalente et du bâtiment école de la commune de Maizières, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*

- *ADOpte la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget principal 2021, sous réserve du vote du Budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-15**

### **Audit énergétique - Aides financières – Dozulé**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE l'aide financière de 3 100 € pour la réalisation d'audits énergétiques de 2 bâtiments comportant des logements sur la commune de Dozulé, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*
- *ADOpte la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget principal 2021, sous réserve du vote du Budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-16**

### **Audit énergétique - Aides financières – La Hoguette**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE l'aide financière de 2 125 € pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux situés sur le territoire de La Hoguette, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*
- *ADOpte la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget principal 2021, sous réserve du vote du Budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-17**

### **Audit énergétique - Aides financières – Fourneaux-le-Val**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE l'aide financière de 995 € pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école située sur le territoire de Fourneaux-le-Val, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*
- *ADOpte la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget principal 2021, sous réserve du vote du Budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## 2021-02/BS/DB-18

### Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques - 4ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux 2021 détaillée pour l'implantation d'une borne de recharge rapide (100 kVA) pour véhicules électriques rechargeables sur la commune de Saint Pierre en Auge – rue du Bief (commune déléguée de Saint Pierre sur Dives), pour un montant de 42 270,75 € HT ;
- DIT que le financement de cet investissement et sa maintenance et exploitation relèvent des dispositions financières actées par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020 dans le cadre du schéma directeur départemental des IRVE ;
- DIT que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-02/BS/DB-19

### Programme d'effacement coordonné des réseaux– 2ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2021 d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée (23 projets pour un montant de 3 094 965 € TTC) ;
- DIT que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au budget principal, sous réserve du vote du budget, par le Comité Syndical comme suit :
  - Pour les travaux Electricité – 2315,
  - Pour les travaux Eclairage Public – 2317,
  - Pour les travaux d'éclairage Public dans le cadre d'opérations sous mandat –4581,
  - Pour les travaux Génie Civil – 2315,
  - Pour les travaux Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat – 4581,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-02/BS/DB-20

### Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 3ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (28 projets, pour un montant de 581 240 € HT, dont 63 581 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 517 660 € HT consacrés aux extensions proprement dites °) ;
- DIT que la dépense d'investissement sera imputée aux articles 2315 et 4581–Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les tous les actes et documents s'y rapportant.

## **2021-02/BS/DB-21**

### **Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2021**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (12 projets, pour un montant de 474 074 € HT) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-22**

### **Programme de rénovation esthétique des postes de transformation 2021**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter les travaux de rénovation esthétique des postes de transformation proposées (10 projets d'un montant estimatif net de 10 100 €) ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6228 du budget - Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant*

## **2021-02/BS/DB-23**

### **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales - Evrecy, Sommervieu et Tilly-sur-Seulles**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter les quatre conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 297 171,29 € ;*
- *DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 des dites conventions seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de signer ces conventions et de les mettre en œuvre ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-24**

### **Convention liant la Communauté urbaine de Caen la mer et le SDEC ENERGIE pour les effacements de réseaux et d'éclairage public d'intérêt communautaire**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDER d'approuver les termes de la convention entre la Communauté urbaine Caen la mer portant sur l'effacement des réseaux et l'éclairage public d'intérêt communautaire, conclue pour une durée 6 ans à compter du 1er janvier 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette convention et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-25**

### **Programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public - 2ème tranche 2021**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public proposée (projet d'extension de l'éclairage sur une voirie nouvelle de Benerville-sur-Mer pour un montant de 68 152,46 € TTC) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-26**

### **Diagnostiques des installations d'éclairage public de Bieville-Beuville, Carpiquet, Saint-Martin-de-Fontenay Giberville et Moulins-en-Bessin**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACCEPTTE la mise en œuvre des diagnostics des installations d'éclairage public proposés pour les communes de Biéville-Beuville, Carpiquet, Colleville-Montgomery, Giberville, Moulins-en-Bessin et Saint-Martin-de-Fontenay ;*
- *APPROUVE la signature des conventions correspondantes ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer les dites conventions, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-27**

### **Diagnostiques Eclairage Public pour les communes de Carpiquet, Courseulles-sur-Mer et Sannerville**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE pour les communes de Carpiquet, Courseulles-sur-Mer et Sannerville du maintien du forfait historique basé sur le type de lampes tant que le nouveau forfait basé sur l'âge des foyers n'est pas favorable et ce, pendant la durée de chacune de leur convention « efficacité énergétique » ;*
- *DECIDE, pour ces trois communes, que les taux d'aides à l'investissement pour le renouvellement de leur appareil dont l'âge est supérieur à 30 ans seront ceux relevant du programme « efficacité énergétique » ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## **2021-02/BS/DB-28**

### **Ouverture de postes - agents de maintenance éclairage public/signalisation lumineuse**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la proposition de la Présidente ;*
- *DECIDE la création de deux postes d'agent de maintenance en éclairage public de catégorie C à temps complet ouverts au grade d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise de la filière technique, l'un au 1<sup>er</sup> avril 2021 et l'autre au 1<sup>er</sup> juillet 2021, et modifier le tableau des effectifs en conséquence ;*

- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-02/BS/DB-29

### Composition du Comité Technique (CT)

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- DECIDE le recueil, par le Comité Technique, de l'avis (voix délibérative) des représentants du SDEC ENERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

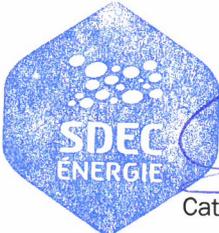
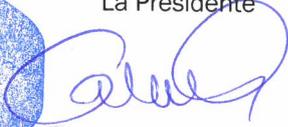
## 2021-02/BS/DB-30

### Composition du Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- DECIDE d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- DECIDE le recueil, par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis (voix délibérative) des représentants du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 12h10.

 La Présidente  
  
Catherine GOURNEY-LECONTE

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.